



PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2025

Conseillers en exercice : 15

Date de convocation : 24 janvier 2025

Conseillers présents : 12

Date d'affichage : 24 janvier 2025

Conseillers votants : 14

Étaient présents : Stéphane Taillason, Dominique Lucquiaud, Pascal Charron, Eric Vinet, Jérôme Cantalejo, Laurent Gouinaud, Bertrand Margollé, Justine Taillason, Nicolas Figeac, Magali Merlière, Christine Panier, Vanessa Ghÿs

Étai(ent) absent(s) : Nicole Girard-Rambaud

Était excusée avec pouvoir : Sandrine Beltramé (pouvoir à Dominique Lucquiaud), Marie Gonin-Gallopain (pouvoir à Magali Merlière)

A été nommée Secrétaire de séance : Mme Vanessa Ghÿs

L'an Deux mil vingt-cinq et le trente du mois de janvier à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de LE DOUHET, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Stéphane Taillason, Maire.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut donc valablement délibérer.

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du jeudi 28 novembre 2024

- **Délibérations**

1. Don d'une parcelle au lieu-dit « Chez Turpeau » par un particulier
2. Détermination des taux d'imposition pour l'année 2025
3. Ouverture de lignes de crédit à l'investissement

- **Divers**

- ✓ Le point sur l'avancée du projet de réhabilitation et de mise aux normes de la Mairie
- ✓ Le point sur les travaux de réparation de la toiture de la salle du Val de La Jarretièrre
- ✓ Divers

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du jeudi 28 novembre 2024

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 28 novembre 2024 est soumis à l'approbation des membres de l'assemblée.

Après discussion, le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 28 novembre 2024 est approuvé et sera signé par M. Stéphane Taillason, Maire et Mme Sandrine Beltramé, secrétaire de ladite séance.

N° 2025 - 001 : Don d'une parcelle au lieu-dit « Chez Turpeau »

Le Maire informe les membres de l'assemblée avoir reçu, le 08 janvier dernier, un courrier d'un habitant du village de « Chez Turpeau » indiquant qu'il souhaite faire don à la commune d'une parcelle située dans le même lieu-dit.

Cette parcelle cadastrée section AD numéro 427, sise au lieu-dit « Chez Turpeau », d'une surface de 1 027 m² est située à l'intersection des voies communales n°3 et n°7.

Il convient ce jour de se prononcer sur l'acceptation de ce don.

Après avoir soulevé l'intérêt d'une telle parcelle puisque située au croisement de deux voies communales, le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres :

- Accepte le don de la parcelle cadastrée AD n° 427 d'une surface de 1 027 m²,
- Précise que les frais notariés afférents seront à la charge de la municipalité,
- Autorise le Maire à signer tous les documents en rapport avec ce don.

N° 2025 - 002 : Détermination des taux de la fiscalité locale pour 2025

Le Maire présente aux élus l'état de notification des bases prévisionnelles de la fiscalité directe locale et des allocations compensatrices fourni par la Direction générale des Finances Publiques.

Le Maire rappelle à l'assemblée que pour l'année 2024, le Conseil Municipal n'avait procédé à aucune augmentation par rapport à l'année 2023. Les taux de la fiscalité locale avaient donc été maintenu comme suit :

- taxe foncier bâti : 43.25 %
- taxe foncière non bâtie : 56.65 %
- taxe d'habitation : 12.47 %

Le Maire informe les élus que dans le cadre de la préparation budgétaire, il y a lieu de prendre une décision quant à la détermination des taux pour 2025.

Après en avoir délibéré, les discussions ont abouti à un accord sur la question : « les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025 doivent-ils être soumis à variation ? »

Par leur vote les élus décident de ne procéder à aucune augmentation sur aucun des taux de la fiscalité locale pour l'année 2025, par rapport aux taux de l'année 2024.

Les taux de la fiscalité locale 2025 seront donc fixés comme suit :

- taxe foncier bâti : 43.25 %
- taxe foncière non bâtie : 56.65 %
- taxe d'habitation : 12.47 %

N° 2025 - 003 : Ouverture de lignes de crédits à l'investissement

Monsieur le Maire rappelle qu'afin de débloquer les factures d'investissement qui pourraient se présenter avant le vote du budget, le conseil municipal peut, en vertu de l'article 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2024.

Monsieur le Maire détaille les différentes possibilités d'ouverture de lignes de crédit.

Après délibération et à l'unanimité de ses membres, le conseil municipal décide d'ouvrir des crédits aux lignes budgétaires suivantes :

- Art. 2131 - opération 195 - Travaux sur bâtiments publics : 3 000 €
- Art. 2151 - opération 196 - Travaux neufs de voirie : 14 875 €
- Art. 2158 - opération 189 - Achat matériel et mobilier : 5 750 €
- Art. 2131 - opération 201 - Réhabilitation et mise aux normes de la Mairie : 2 000 €

Divers

- ✚ Travaux de réhabilitation et de mise aux normes de la Mairie : Le point sur l'avancée du projet par M. Charron, Maire-Adjoint chargé des bâtiments. Lancement du marché d'appel d'offre début mars. Les plans présentés ce jour par l'architecte suite à la réunion du lundi 27 janvier nécessitent d'être retravaillés.
- ✚ Travaux sur l'ancien local du club du 3^{ème} âge : Le point sur l'avancée de la réhabilitation de ce local destiné à recevoir certaines activités associatives.
- ✚ Eglise : Le Maire informe que les descentes de dalle en cuivre de l'Eglise ont été volées pour la deuxième fois. Les dernières avaient été installées il y a moins d'un an.
- ✚ M.A.M. : Information sur les soucis d'humidité soulevés par les nounous de la MAM.
- ✚ Logement presbytère : Souci sur la porte vitrée de la cuisine qui ne s'ouvre plus. FG menuiserie est intervenu ce jour.
- ✚ Salle du Val de La Jarretière :
 - Le point sur l'avancée des réparations de la toiture
 - L'association « Le SAS » va reprendre la reconstruction du mur d'enceinte côté route départementale en juin / juillet 2025.
- ✚ Divers :
 - 100 ans de Mme Bernard à La Foucherie : la municipalité lui a offert un bouquet porté par sa belle-fille en raison de sa fragilité. Mme Bernard a appelé la Mairie et manifesté son émotion.

- France 3 va tourner un sujet sur notre commune pour son émission « Itinéraires bis » le 6 février prochain.
- Animation « escapades sur le fleuve Charente » organisé par l'agglomération de Saintes. Cette année, seront organisées des randonnées pédestres, équestres et VTT. Date : 15 juin 2025. Les organisateurs ont demandé de pouvoir faire la pause de midi des cavaliers et de leurs chevaux au lavoir.
- Infos sur la possibilité d'ensemencement des cimetières
- Laurent Gouinaud signale que la petite porte latérale de l'église présente des traces de mousse et de moisissures. Peut-être pourrait-on prévoir de la raboter pour ne plus qu'elle touche le sol.
- Départ de l'agent chargé de l'entretien de locaux municipaux courant 2025.

*Le Maire,
Stéphane TAILLASSON*

*La séance est levée à 22 heures 30.
La secrétaire de séance,
Madame Vanessa Ghys*

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Vanessa Ghys', with a long horizontal stroke extending to the left.